

FEUILLEVERTE LAUSANNOISE

Détricotons le programme de législature

Le début de la législature 2016-2021 m'a mis dans la position paradoxale de ce lauréat du Grand Prix du Maire de Champagnac : « Je pars du principe que tout exercice doit être répété quatre à cinq fois jusqu'à ce qu'il soit réussi du premier coup. »

Que l'on se rassure : je n'aspire pas à solliciter encore plusieurs mandats municipaux. Il n'empêche que chaque législature, avec ses moments innovants, récurrents, rituels ou fondateurs, donne à la fois l'impression qu'elle est complètement nouvelle et que néanmoins l'expérience accumulée ajoute quelque plus-value. A les considérer rétrospectivement, les deux précédents programmes de législature étaient tout à fait probants, le premier visionnaire avec la mise en place du programme Métamorphose, le deuxième plus pragmatique et « additif ». Mais il leur manquait sans doute un peu de liant entre les objectifs des différentes directions ainsi qu'une articulation entre les grands principes et les mesures concrètes. Le programme 2016-2021 a donné lieu à des discussions qui ont pu allier, puis tisser, les éléments prospectifs et le goût du concret. Le produit final, à mon sens, fait plus que « se laisser regarder ». Bien sûr, le document n'a pas de force contraignante et il n'a pas formellement à être discuté ou approuvé par le Conseil communal et les partis. Mais ceux-ci ont également produit des documents programmatiques – celui des Verts étant particulièrement substantiel et diversifié – et ces divers programmes pourront être « lus en stéréo », comparés et confrontés.

Ce qu'on m'a demandé de faire ici, c'est de donner un coup de projecteur à partir de mon point de vue de directeur des Services industriels. En un sens, cette demande est paradoxale, dans la mesure où je suis supposé "redétricoter" l'élégant tissage du programme de législature. Je me plie volontiers à cette injonction, mais dois précisément souligner la pluridimensionnalité des politiques publiques dans le domaine énergétique et dans celui de la circulation de l'information. Ainsi, par exemple, une politique énergétique ne se conçoit plus sans une dimension territoriale. La planification énergétique territoriale se doit d'être thématifiée plus qu'elle ne l'était dans les législatures précédentes ; même la loi vaudoise rend désormais justice à cette exigence écologique de base !

De plus les activités purement énergétiques se sont énormément diversifiées, et elles incluent des éléments que la logique formelle considérerait comme contradictoires. Ainsi, il est déterminant d'encourager les habitants de Lausanne à consommer de moins en moins d'énergie, alors que par ailleurs les résultats financiers des Services industriels, mesurés à l'aune des kilowattheures vendus, ont une importance déterminante pour les comptes de la Ville. Il faut donc innover, inventer des nouvelles activités et des produits qui permettent d'assurer des revenus aux SiL tout

en garantissant le succès de la sensibilisation aux économies d'énergie. C'est dans cette perspective que, tant pour le nouveau centre sportif de Malley que pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup, d'ambitieux projets de contracting énergétique sont mis sur pied.

Ces nouvelles activités rendent nécessaire une réforme de l'organisation des Services industriels. Le chantier est en cours, avec un projet nommé « Ariane », en référence au fil nécessaire pour s'orienter dans le labyrinthe. La nouvelle structure des SiL tablera sur une amélioration des synergies internes, et sur une attention accrue à l'égard des clients, ainsi que sur une agilité pour faire face à l'évolution des « conditions-cadres », qui va frapper de plein fouet, dans les dix prochaines années, les acteurs du secteur énergétique.

Cette adaptabilité doit aussi permettre d'accroître l'effort porté sur la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Faut-il rappeler que le soleil fournit en 45 minutes à notre planète l'énergie que celle-ci consomme en un an ? Dans le domaine électrique, des projets stratégiques concernent donc la production solaire – mais aussi, bien sûr, éolienne et hydraulique. Dans le domaine de la chaleur, il s'agit d'assurer la qualité du « mix énergétique » pour le chauffage à distance, et de faire en sorte que, durablement, il soit renouvelable. Là encore, des projets conjoints entre directions de l'administration sont déterminants, puisque la Ville est une très grande propriétaire de forêts et de domaines.

Tout ceci doit de surcroît intégrer la convergence des technologies énergétiques et informationnelles. La Ville a la grande chance d'être un acteur dans le domaine du multimédia, et il est possible de se profiler ainsi dans tous les secteurs dits « intelligents » : la domotique, les réseaux, les compteurs, et même la « smart city », où des infrastructures connectées permettront une gestion fine tant de l'énergie que de l'espace urbain et de la mobilité.

Et puis, il n'y a pas que les Services industriels et la Municipalité dans la vie d'un municipal en charge des Services industriels. Le début de la législature est, plus encore que la précédente, placé sous le signe d'une profonde crise de l'économie énergétique en Suisse. Le Parlement a adopté une stratégie énergétique déjà fort réduite par rapport aux objectifs initiaux. Le caractère très modeste de la stratégie énergétique n'a pas empêché le lancement d'un référendum, qui a fini par aboutir. Au moins le débat permettra-t-il de recadrer les vrais enjeux. Pour ce qui me concerne, je m'engagerai en faveur de cette stratégie : mes fonctions d'administrateur de sociétés dans lesquelles la Ville détient des participations directes ou indirectes me démontrent à l'évidence que la collectivité publique doit être en mesure de réguler des activités qui, laissées au seul marché, sont incapables de sortir l'économie énergétique de sa dépendance aux énergies fossiles et carbonées, et conduisent la planète à sa ruine. Il est important de franchir ce pas d'une transition énergétique qui, avec toutes ses imperfections et sa lenteur, est déterminante pour le climat, l'environnement et la justice sociale.

Jean-Yves Pidoux, municipal